



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **24**
Nombre de votants : **32**
Date de convocation : **21/03/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 29 Mars , le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1^{er} Vice-Président, Président de séance.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
G.CHINAUD (Calmeilles) à A.PUIG
C.VILA (Oms) à P.BELLEGARDE
JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL, N.CRUCQ (Fourques)
R.PEREZ, P.MAURY (Thuir)

Excusés :

B.COUSSOLLE (Trouillas)

M.René OLIVE a quitté la salle.

Monsieur Michel FERRER est élu secrétaire de séance.

Les compte-rendus des deux dernières séances du Conseil sont approuvés à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Code INSEE : 66210 Etablissement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES - BUDGET EAU POTABLE	COMPTE ADMINISTRATIF Année 2018 Page n°2	Département : PYRENEES ORIENTALES Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR Date d'Edition : 29/03/2019
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF		
<p align="center">Séance du 29 Mars 2019 à 17h30</p> <p>Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M.Rémy ATTARD, 1er Vice-Président, Président de séance après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,</p> <p>Considérant les éléments suivants:</p>		
<p>Résultat de fonctionnement à affecter C = A+B</p> <p>Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses 2 849 631,51 Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002) 690 833,35 2 158 798,16</p>		
<p>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</p> <p>Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses 686 170,31 Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001) 118 921,59 Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00) 567 248,72 911 289,67</p>		
<p>Déficit de financement de la section d'investissement (F + G)</p> <p align="right">1 597 459,98</p>		
<p>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :</p>		
<p>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)</p> <p>Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068) 2 849 631,51</p>		
<p>Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)</p> <p>Report déficitaire en fonctionnement (FD 002) 1 597 459</p>		
<p>Complément d'informations :</p>		
<p>Report déficitaire de la section d'investissement</p> <p align="right">686 170</p>		

Ont signé au registre des délibérations :

les conseillers communaux présents et représentés
Pour expédition conforme,
Le 1er Vice-Président, Président de séance,

Cachet :



M.Rémy ATTARD